



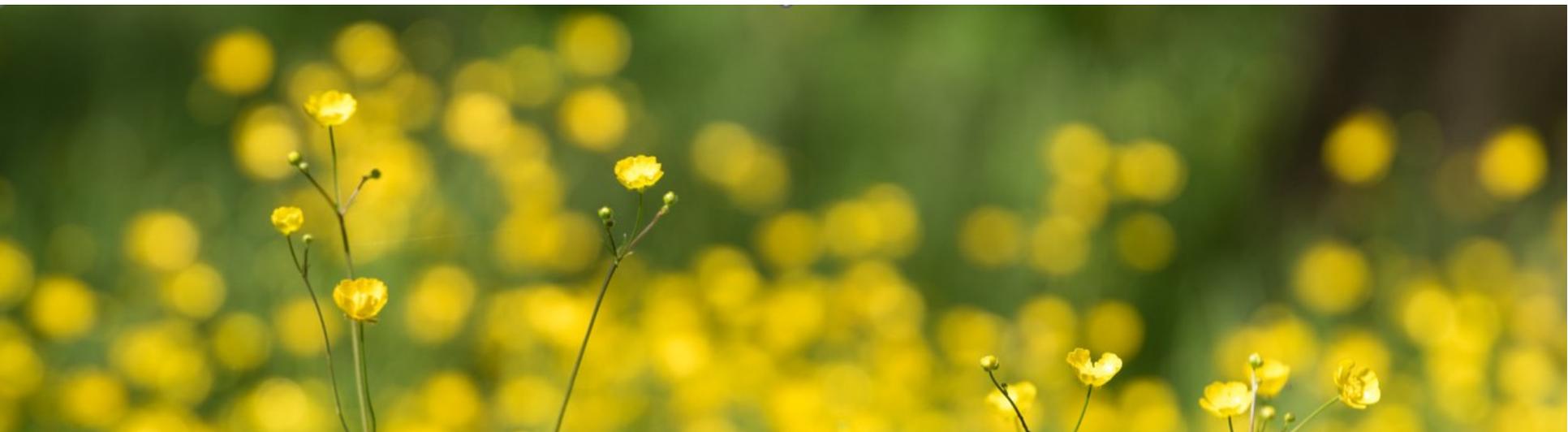
# Comité Régional de la Biodiversité

11 décembre 2023

## ORDRE DU JOUR

- Présentation des actualités de l'Agence régionale de la biodiversité HdF
- La restitution des travaux des commissions spécialisées du comité régional de la biodiversité
- Le lancement des travaux de territorialisation du volet Biodiversité de la Planification Écologique

# Agence régionale de la biodiversité Hauts-de-France



**Un outil partenarial au service  
de la biodiversité régionale**

**Gérald Duhayon**  
Coordinateur de l'ARB-HDF  
[g.duhayon@enrx.fr](mailto:g.duhayon@enrx.fr)

## Des objectifs

- **Fédérer et valoriser** la complémentarité des compétences
- Garantir la cohérence des interventions
- Décupler l'appropriation des enjeux de la biodiversité
- Favoriser la capacité d'ingénierie des acteurs publics et privés dans les territoires, pour **passer à l'action**

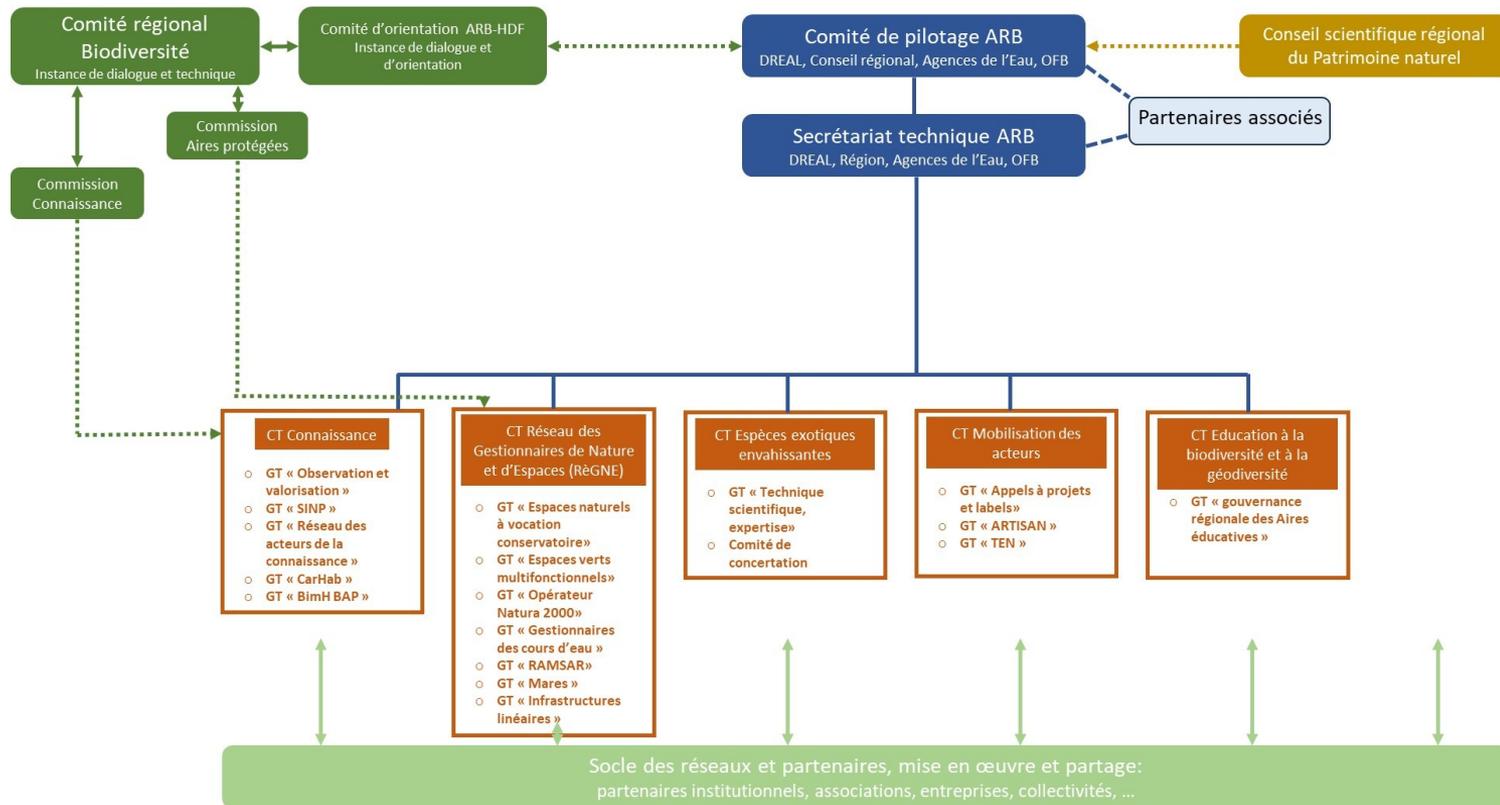
## 5 missions

- Coordonner les dispositifs d'**acquisition et de valorisation de la connaissance**,
- **Animer les réseaux d'acteurs**
- Développer l'**expertise et les outils** pour accompagner les territoires, l'ARB-HdF veillera à la **coordination des financements**
- Mener des actions de **communication, de formation, d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation** en faveur de la biodiversité
- Accompagner la définition et la mise en œuvre des **cadres stratégiques** pour l'action régionale en faveur de la biodiversité

# Organisation de l'ARB HdF

Agence régionale de la Biodiversité en Hauts-de-France (ARB-HDF)

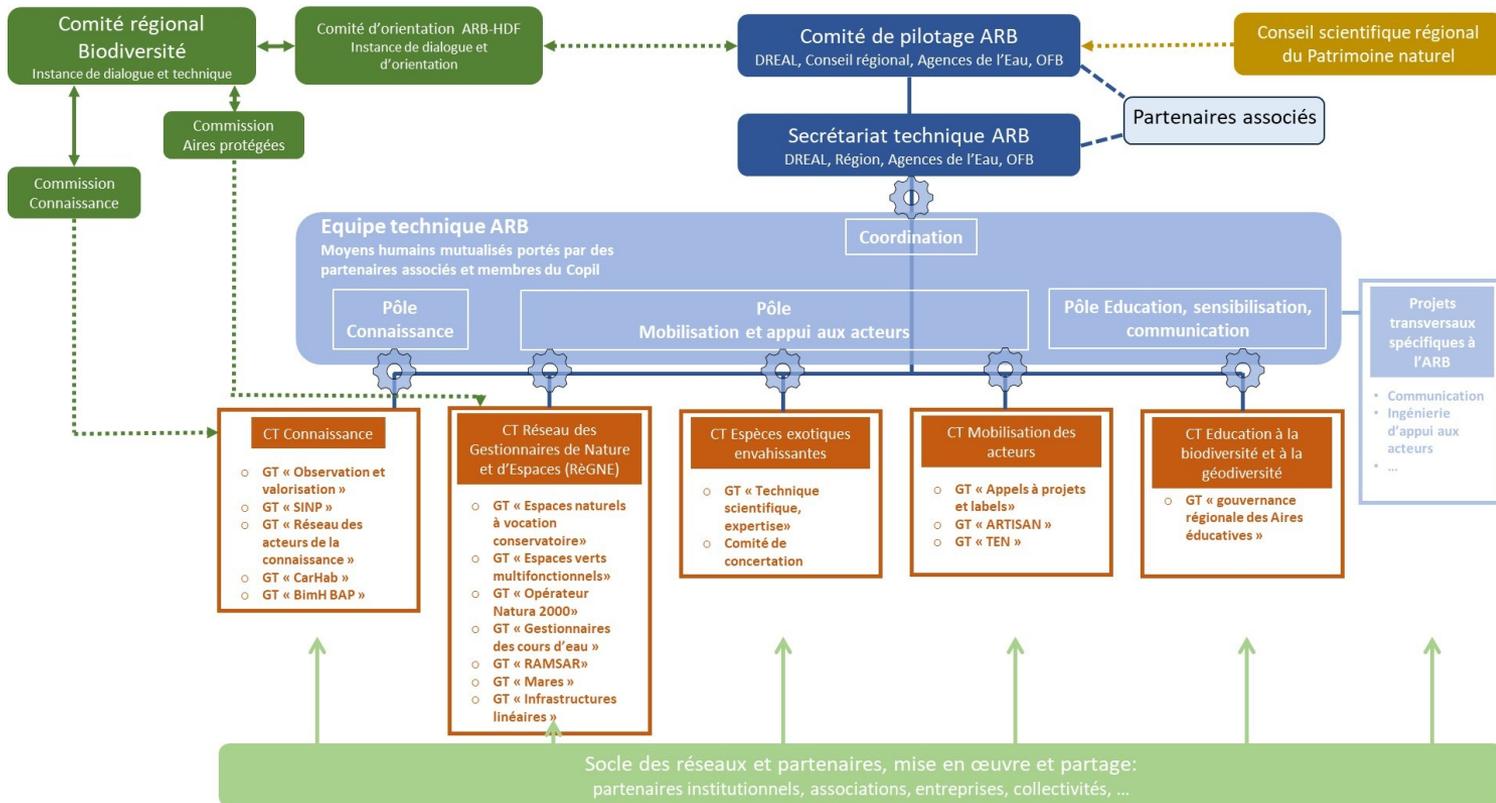
V. nov. 2023



# Organisation de l'ARB HdF

Agence régionale de la Biodiversité en Hauts-de-France (ARB-HDF)

V. nov. 2023



## L'ÉQUIPE TECHNIQUE MUTUALISÉE DE L'ARB-HdF

### Coordination

*Gérald Duhayon (ENRx)*

### Pôle Connaissance

Animatrice du pôle  
*Lou Dengreville (ENRx)*

Géomaticien  
*Guillaume Bertho  
(ENRx)*

Chargé de mission SINP  
*Michaël Ducrocq  
(CBNBI)*

Pôle Mobilisation et  
appui aux acteurs  
Animateur du pôle  
*Pierre Meunier (ENRx)*

Chargé(e) de mission Espèces  
exotiques envahissantes  
*recrutement à venir (CEN HDF)*

Chargée de mission Mobilisation  
des collectivités  
*Mélanie Beauchamps (URCPIE)*

Chargé de mission Ingénierie  
d'appui aux collectivités  
*Jules Mayrand (ENRx)*

### Pôle Education, sensibilisation, communication

Animateur/rice du pôle  
*recrutement à venir  
(ENRx)*

Chargée de  
communication  
*Alexandra Przybylski  
(ENRx)*

Une adresse générale : [arb.hdf@enrx.fr](mailto:arb.hdf@enrx.fr)

# FONCTIONNEMENT PARTENARIAL : PARTENAIRES ASSOCIÉS

## Partenaires associés et équipe technique mutualisée ARB ?

- Des partenaires associés qui portent une(s) action(s) du programme en hébergeant un ETP ARB identifié qui consacre au moins 80 % de son temps de travail



- Des partenaires associés qui portent une(s) action(s) du programme d'action sans ETP ARB



# Actions de l'ARB HdF

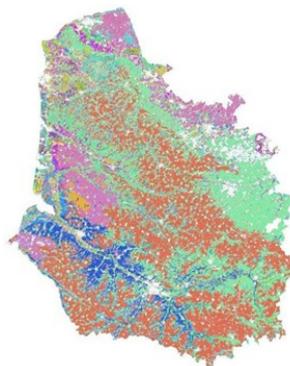
## CT Connaissance

- GT « Observation et valorisation »
- GT « SINP »
- GT « Réseau des acteurs de la connaissance »
- GT « CarHab »
- GT « BimH BAP »



Favoriser la production, collecte et bancarisation d'indicateurs des milieux humides du bassin Artois-Picardie.

- apporter un appui technique et méthodologique ;
- déployer la boîte d'indicateurs ;
- organisation de journée thématiques, ateliers de formation.



Dynamique sur les Sciences Participatives en faveur de la biodiversité



# Actions de l'ARB HdF

## CT Réseau des Gestionnaires de Nature et d'Espaces (RèGNE)

- GT « Espaces naturels à vocation conservatoire »
- GT « Espaces verts multifonctionnels »
- GT « Opérateur Natura 2000 »
- GT « Gestionnaires des cours d'eau »
- GT « RAMSAR »
- GT « Mares »
- GT « Infrastructures linéaires »



Mise en œuvre d'une animation régionale sur les différents thèmes  
Portage de la déclinaison régionale de la SAP  
Accompagnement technique des partenaires, outils partagés  
Organisation d'évènements (JMZH)  
Création d'indicateurs partagés  
Suivi de la mise en œuvre de la compétence GEMA  
Gestion de label



# Actions de l'ARB HdF

## CT Espèces exotiques envahissantes

- GT « Technique scientifique, expertise »
- Comité de concertation



## AIRES EDUCATIVES



## RÉSEAU EEDD



## CT Education à la biodiversité et à la géodiversité

- GT « gouvernance régionale des Aires éducatives »

# Actions de l'ARB HdF



## CT Mobilisation des acteurs

- GT « Appels à projets et labels »
- GT « ARTISAN »
- GT « TEN »



HAUTS-DE-FRANCE



## MON TERRITOIRE S'ENGAGE POUR LA NATURE

Mobilisation des collectivités locales en faveur de la Biodiversité – Life Biodiv'France

Et d'autres thèmes à venir: agriculture et biodiversité, entreprises, ...

## Projets transversaux spécifiques

- Communication et médias
- Évènementiels



# Présentation des travaux des commissions spécialisées du CRB

---

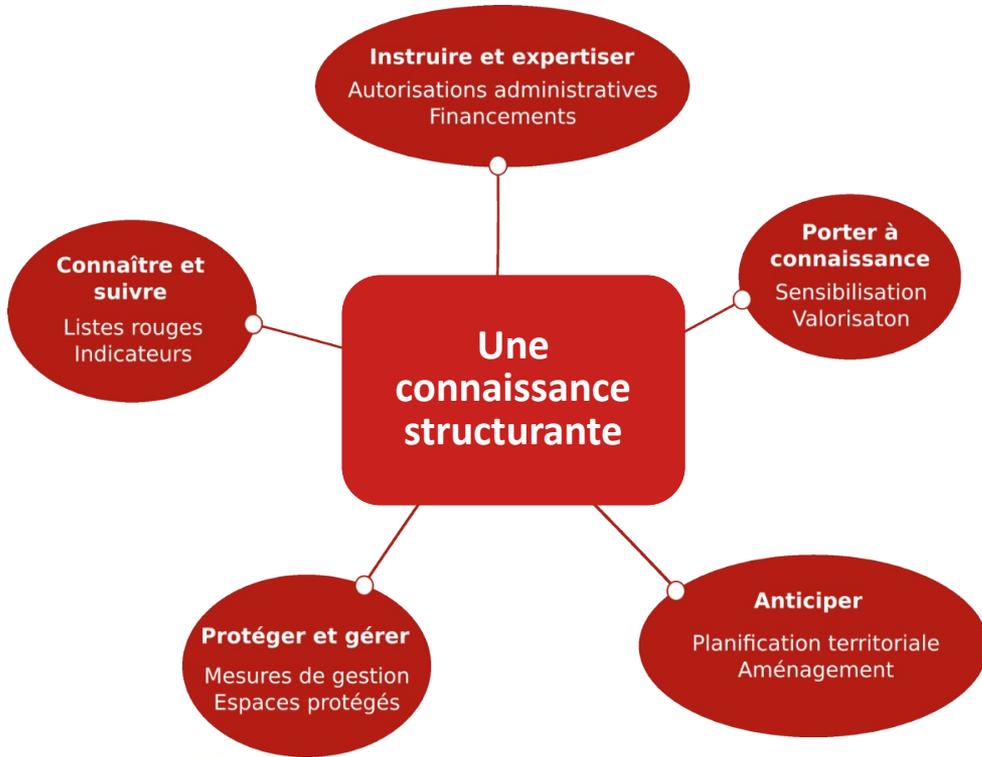
## Restitution des travaux de la commission spécialisée de l'ARB Hauts-de-France

**Monsieur Anthony Jouvenel**

### Rôles :

- Composée de 26 représentants issus du CRB, cette commission s'exprime sur les orientations stratégiques, les programmes d'action et le bilan de l'ARB HdF.

# Présentation des travaux des commissions spécialisées du CRB



Portée par  
une multitude d'acteurs



# Présentation des travaux des commissions spécialisées du CRB

---

## ➤ Besoin de mettre en place une commission spécialisée connaissance : lancement premier trimestre 2024

### Rôles :

- Orienter l'acquisition, la diffusion et de valorisation de la connaissance sur la biodiversité et la géodiversité afin de faire émerger des dynamiques collectives.
- Veiller à la cohérence des programmes d'actions portés par les différents acteurs régionaux
- Veiller au partage des connaissances
- Renforcer la transversalité avec la recherche académique et l'éducation nationale

### Chantiers à venir :

- Cordonner la déclinaison régional du programme de surveillance de la biodiversité terrestre
- Orienter la mise en place d'une stratégie connaissance régionale : acquisition et valorisation

# Présentation des travaux des commissions spécialisées du CRB

## Besoin de candidatures pour la constituer

| Collèges   | Nombre de membres à atteindre | Nombre de membres actuels |
|--|-------------------------------|---------------------------|
| Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements   | 8                             | 4                         |
| Représentants de l'Etat et de ses établissements publics   | 5                             | 2                         |
| Représentants des organismes socio-professionnels, des propriétaires, des usagers de la nature, des gestionnaires et des experts de la région  | 6                             | 4                         |
| Représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité visés à l'article L. 141-3 du code de l'environnement et de gestionnaires d'espaces naturels | 6                             | 6                         |
| Scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'études ou d'appui aux politiques publiques et de personnalités qualifiées  | 1                             | 1                         |

A envoyer : [biodiversite@hautsdefrance.fr](mailto:biodiversite@hautsdefrance.fr) et [pnb.sen.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pnb.sen.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FRANCE  
NATION  
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer



# Comité régional de la biodiversité

## Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France

Le 11 décembre 2023

---

# Planification écologique – le cadre national

---

# La planification écologique est une stratégie ambitieuse fondée sur 3 piliers



**MOINS DE  
GAZ À EFFET  
DE SERRE**

**Faire davantage  
en 7 ans que ce  
nous avons fait  
ces 33 dernières  
années**



**MOINS DE  
PRESSION SUR  
NOTRE  
BIODIVERSITÉ**

**1,4 millions  
d'hectares  
à restaurer**



**S'ADAPTER  
A + 4 °C D'ICI  
2100**

**Se préparer à  
des étés qui  
pourraient être  
en moyenne 5  
°C plus chauds  
par rapport à  
1900**

# Processus de planification écologique - National

SEPT.  
2022

AVRIL  
2023

JUILLET  
2023

SEPT.  
2023

Travaux de  
planification

**Co-construction et mise en œuvre du plan**  
Volets décarbonation, biodiversité et eau

**Approfondissement du plan**  
Volets adaptation, santé et ressources

Financement : mise en cohérence des trajectoires physiques et des besoins en financement. Mise en œuvre et suivi du financement, puis mesure des actions menées sur la base d'indicateurs

Mobilisation  
acteurs et  
déploiement  
de la  
planification

**Mobilisation  
interministérielle**  
des acteurs engagés  
pour la transition  
écologique

**Mise en débat  
des mesures sectorielles**  
CNR énergie, transport, bâtiment, réunions  
ad hoc (agriculture, feuilles de route 301),  
ou lors du Conseil national de l'industrie

**Discussions**  
avec les parties prenantes sur les différentes mesures et objets par secteur

Débats  
Concertations

**Collectivités**  
Territorialiser la  
planification écologique

**Entreprises et filières**  
Faire converger les ambitions et  
accompagner le déploiement  
Focus sur le volet emplois et  
compétences

**Ménages**  
Inciter au passage à l'action  
Accompagner chacun en fonction  
de ses moyens

**Etat exemplaire**  
Accélérer la transition  
des services publics

Déploiement -  
Accompagnement

Travaux  
réglementaires

Textes de loi :  
Loi ENR et loi nucléaire

Annonces :  
Plan eau, plan vélo et marche, plan  
covoiturage, rapport du Conseil  
d'orientation des infrastructures...

Projet de loi de finances 2024 :  
Définition des trajectoires,  
mise en œuvre du  
financement, dépôt et  
adoption du projet de loi

Mise en consultation des grandes  
orientations :

- Du projet de stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3)
- De la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
- De la stratégie nationale de la biodiversité (SNB)

Projet de loi de programmation  
énergie-climat

Projet de loi Industrie Verte

Projet de loi d'orientation agricole

# L'ensemble des travaux de planification écologique - National

## Structuration de la planification

2022-2023

**Mobilisation  
interministérielle**  
et acteurs engagés  
pour la TE

**Définition et mise  
en œuvre du plan**  
Volets décarbonation,  
biodiversité et eau

**Financement**  
Trajectoires  
d'investissement  
crédibles  
et cohérentes



**Approfondissement  
du plan**  
Volets adaptation,  
santé et ressources

**Redevabilité**  
Mesurer l'impact des  
actions menées  
et l'atteinte des  
objectifs

## Accélération du déploiement de la planification

2023-2024

**Entreprises  
et filières**  
Faire converger les  
ambitions et accompagner  
le déploiement  
Focus sur le volet emplois  
et compétences

**Ménages**  
Inciter au passage  
à l'action  
Accompagner chacun  
en fonction de ses  
moyens

**Territoires**  
Co-construire  
la PE sur chaque  
territoire

**Etat exemplaire**  
Déployer la circulaire  
SPE pour accélérer  
la transition  
des services publics

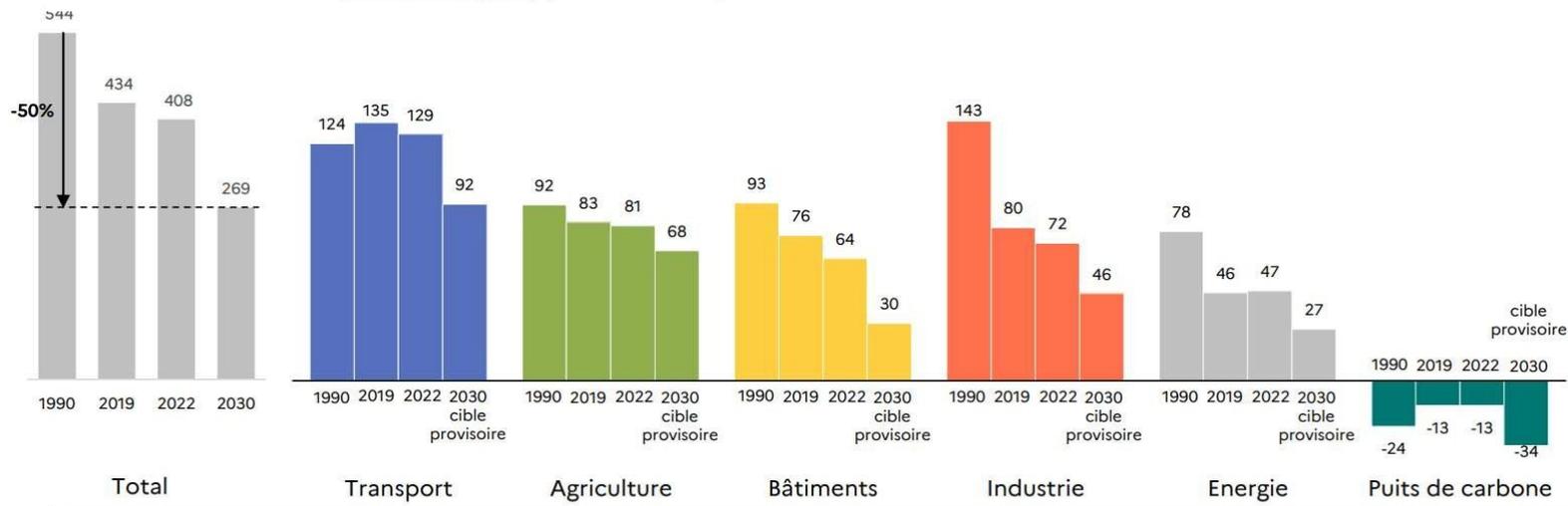
**Formation &  
Sensibilisation**  
de tous les Français  
pour comprendre et  
agir en toute  
conscience

**Numérique  
& données**  
Outiller les acteurs  
pour faciliter l'action

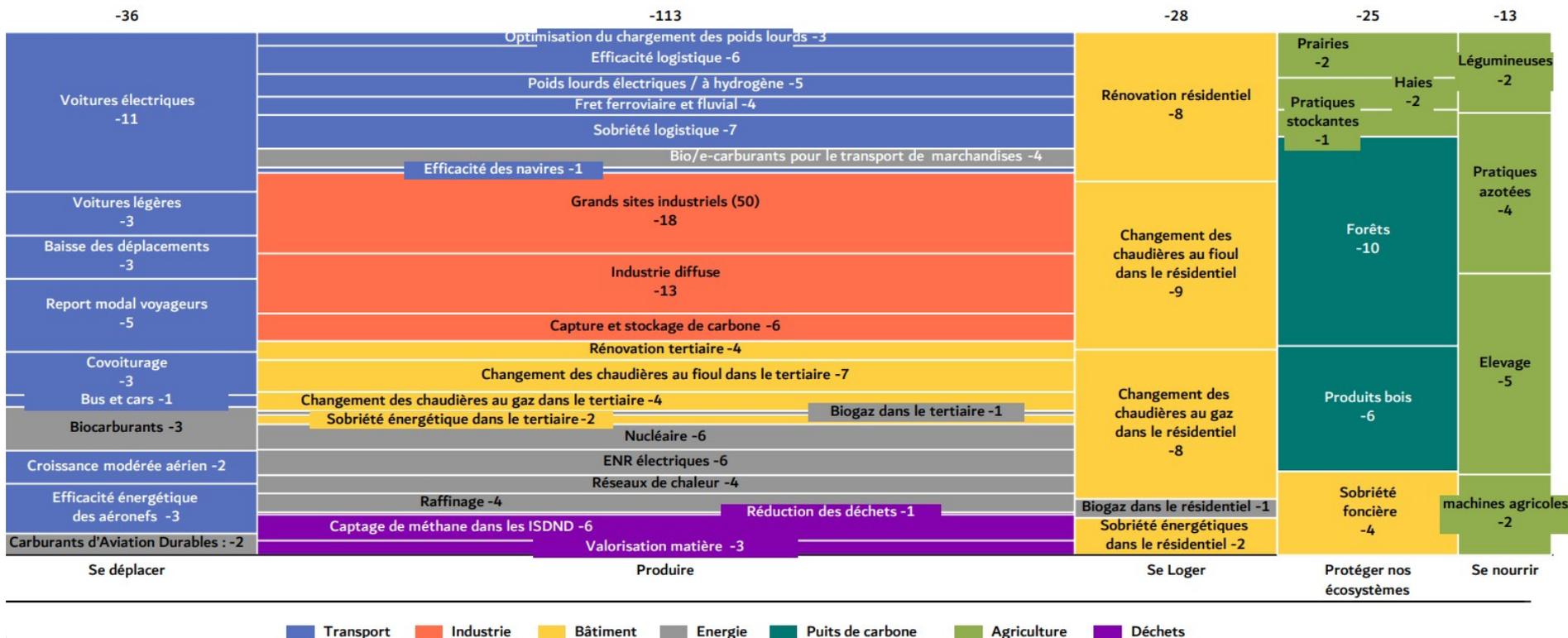
# Réduction de nos émissions : où en sommes-nous ? Vers où allons-nous?

## Répartition de l'effort par secteur

Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES



# Plan d'actions collectif de 52 leviers pour atteindre nos objectifs 2030



# Territorialisation de la planification écologique

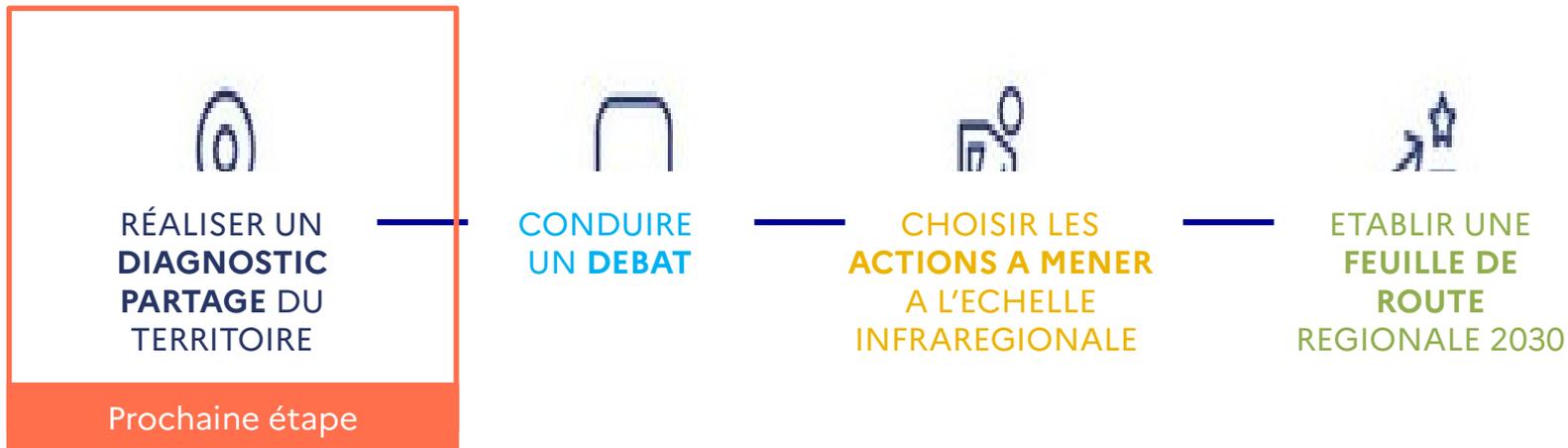
---

# Caractère de la démarche

- **Répondre à l'urgence** : rectifier la trajectoire d'ici 2030. Le calendrier est donc serré.
  - **Ce n'est pas de la planification classique, mais une planification au sens « plan d'actions » concrètes.** On ne touche pas aux SRADDET, PCAET, SCOT etc.. ;
  - **Il s'agit bien de traiter du volet décarbonation et du volet ressources et biodiversité ;**
  - **On valorisera les dynamiques existantes sur le territoire, on veillera à articuler les démarches en cours. C'est un cadre de coordination de l'action ;**
  - **C'est très opérationnel** : recensement des projets partis, évaluation de la trajectoire économie de MteqCO<sub>2</sub>, identification des projets nouveaux...
  - **C'est une démarche itérative** : on révise tous les ans, on implémente de nouveaux considérants au fur et à mesure que les lois cadres sont adoptées, on révise la trajectoire.
-

# La COP régionale commence par un temps clé de diagnostic du territoire

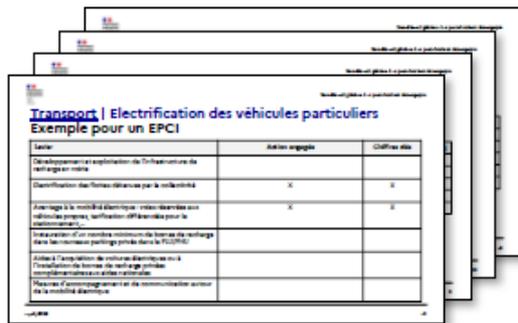
Les 4 étapes d'une COP régionale :



# Le diagnostic global passe par un pré-diagnostic de la part de chaque collectivité

Actions à mener

Recueil des actions engagées par chaque collectivité



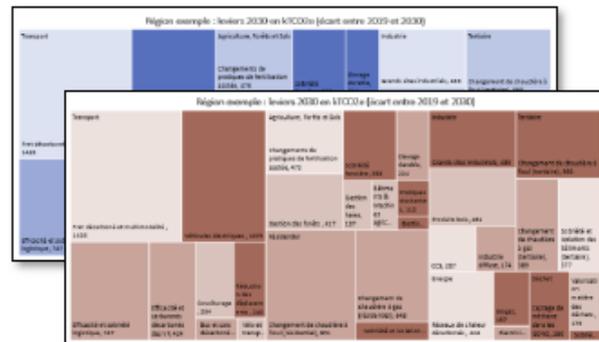
**Transport | Electrification des véhicules particuliers**  
Exemple pour un EPCI

| Levier   | Actions engagées | CO2/Fixé (t) |
|--|------------------|--------------|
| Développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en zone  |                  |              |
| Identification des zones denses par la collectivité  | X                | X            |
| Financer la mobilité électrique individuelle aux véhicules propres, électrification différenciée pour la collectivité                | X                | X            |
| Installation d'un nombre minimum de bornes de recharge dans les zones denses (par exemple dans les ZONED)                            |                  |              |
| Accès l'ensemble de voitures électriques ou à l'électrification de bornes de recharge privées (conditionnement à l'usage individuel) |                  |              |
| Mise en œuvre d'un programme de communication autour de la mobilité électrique   |                  |              |

Ce que cela apporte

Vision concrète de l'action en cours ou contractualisée

Pré-diagnostic par levier des zones fortes et axes de progrès



Prise de recul pour le débat et enjeux d'approfondissement

# Chaque collectivité donne sa vision du niveau d'avancement de ses propres actions

Principes de l'approche :

## Un diagnostic collectif

---

*Chaque collectivité (région, départements, EPCI) évalue sa propre action sur son périmètre*

## ...sur la base d'actions concrètes

---

*Ne sont prises en compte dans le pré-diagnostic que les actions engagées (réalisées ou contractualisées / « dans les tuyaux » d'ici 2024) et pas les objectifs planifiés*

## ...qui sera compilée dans une synthèse publique

---

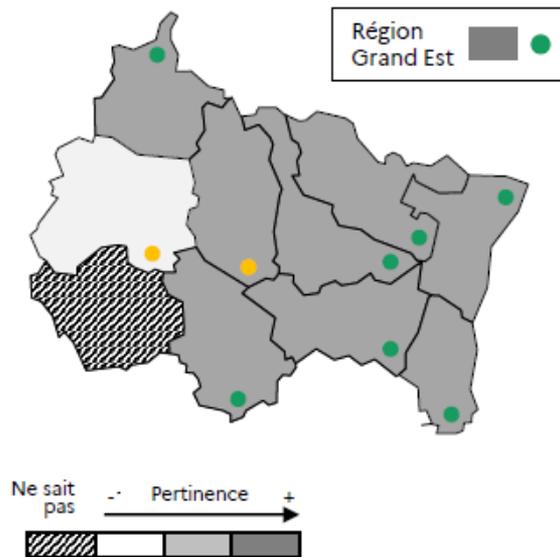
*La vision compilée des mesures et diagnostics sera le diagnostic*  
*Emergeront de ce diagnostic les points forts du territoire et les sujets à prioriser et creuser pour atteindre l'ambition 2030*

---

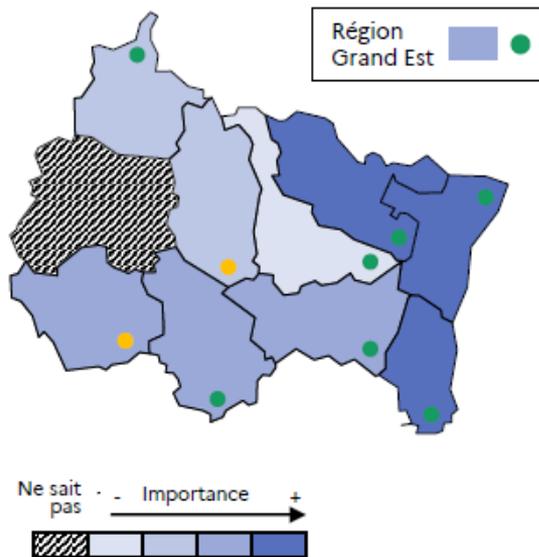
# Les services de l'Etat en région reçoivent les tableaux des collectivités et compilent les informations chiffrées recueillies

Exemple pour un levier illustratif

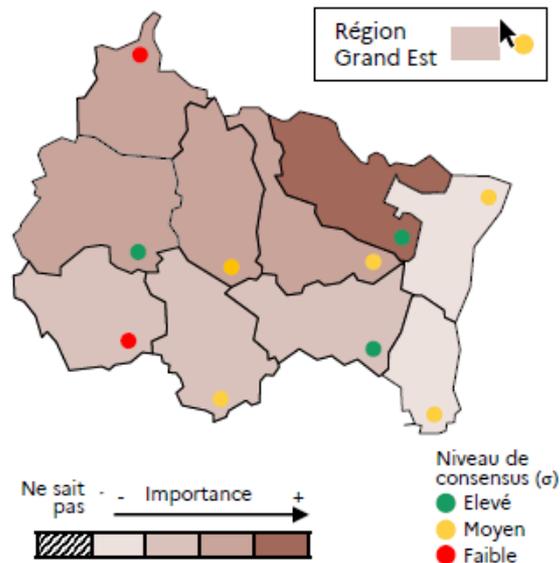
## Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



## Indicateur d'action de la collectivité

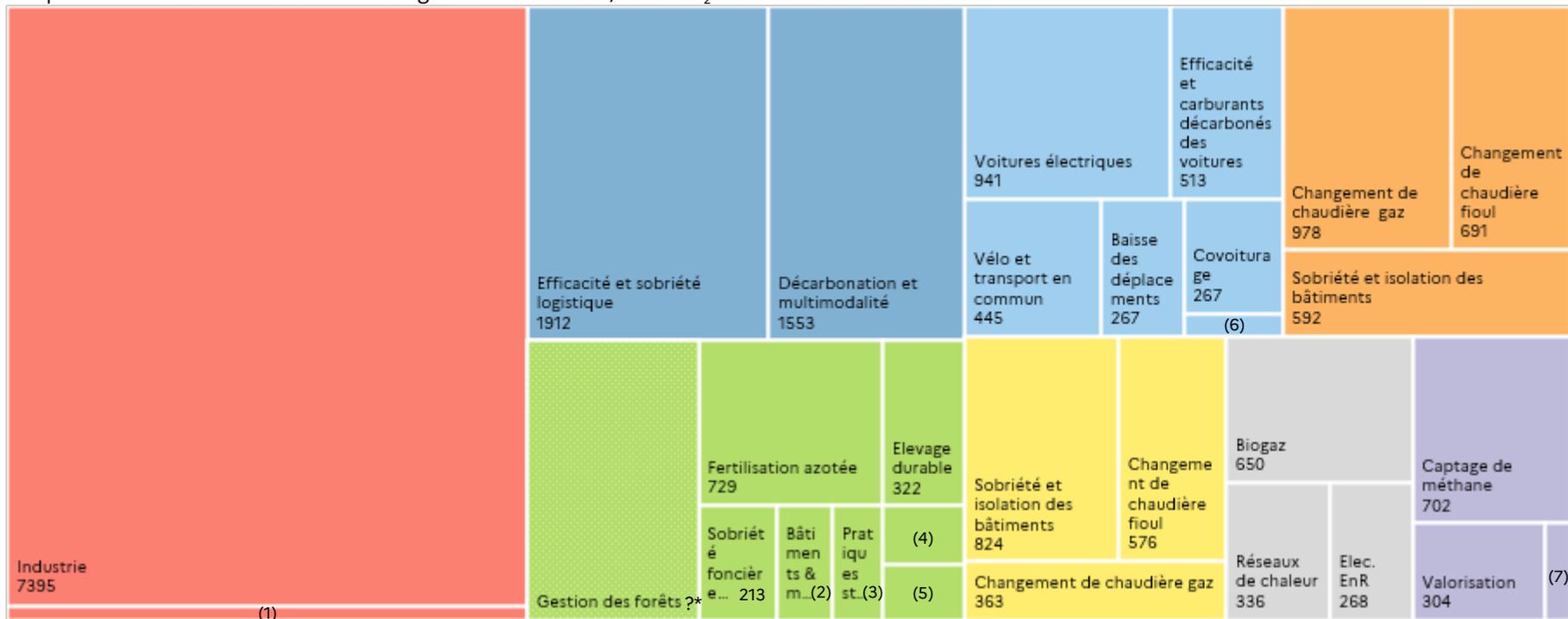


## Indicateur d'action collective



# Panorama des leviers de décarbonation en Hauts-de-France

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



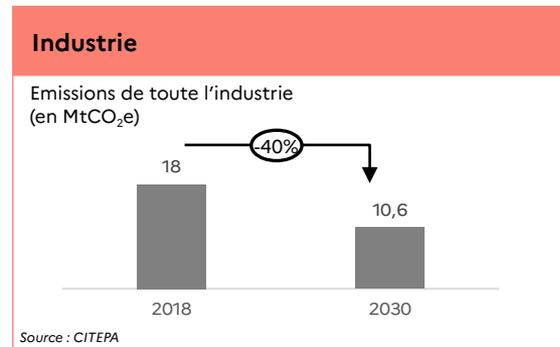
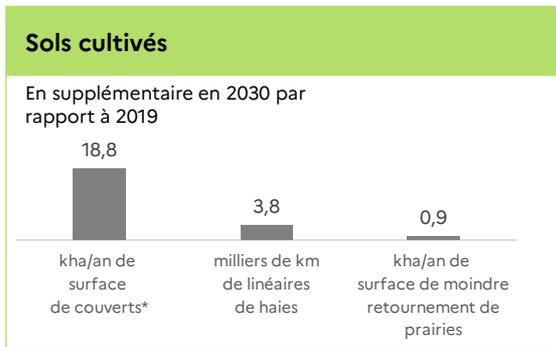
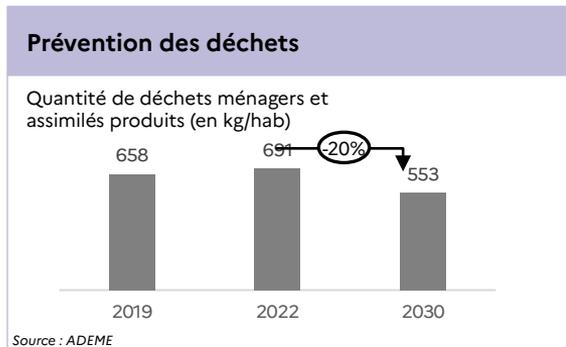
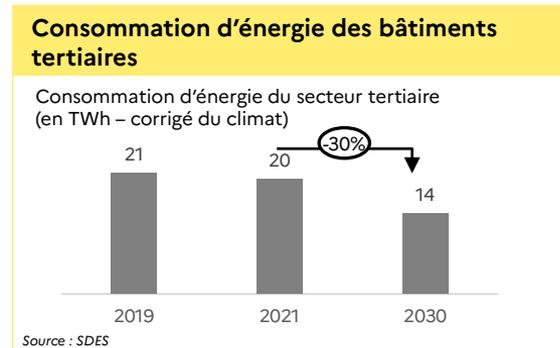
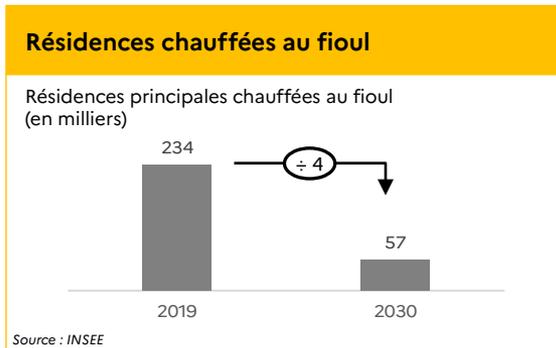
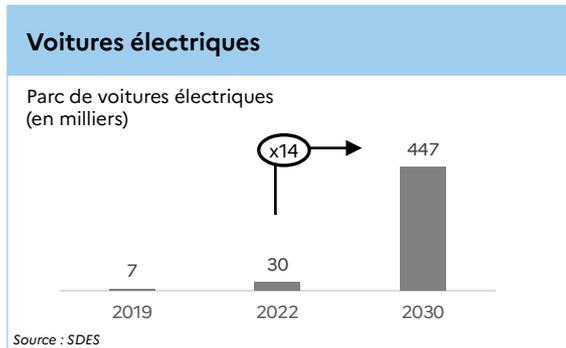
■ AGRICULTURE, FORÊTS ET SOLS 
 ■ DÉCHET 
 ■ ÉNERGIE 
 ■ INDUSTRIE 
 ■ RÉSIDENTIEL 
 ■ TERTIAIRE 
 ■ TRANSPORT DE MARCHANDISES 
 ■ TRANSPORT DE VOYAGEURS

(1) Produits bois : 174 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bâtiments & machines : 151 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Pratiques stockantes : 134 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Gestion des haies : 113 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Gestion des prairies : 108 ktCO<sub>2</sub>e.

(6) Bus et cars décarbonés : 53 ktCO<sub>2</sub>e. (7) Prévention des déchets : 60 ktCO<sub>2</sub>e.

\* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

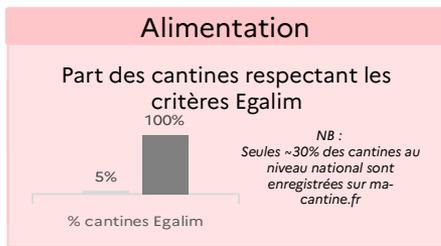
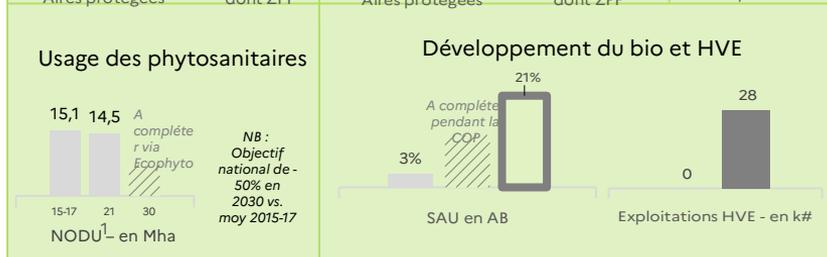
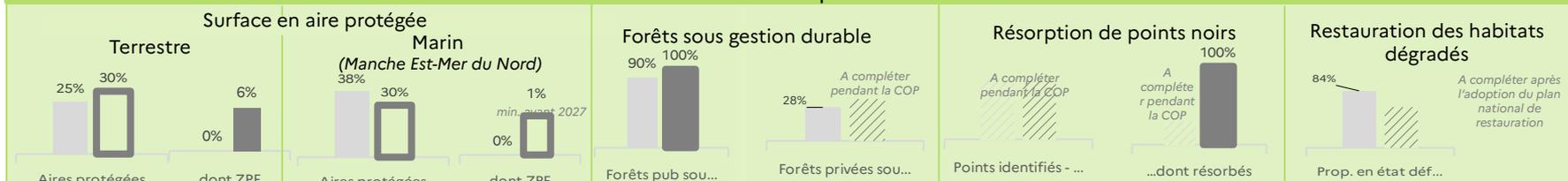
# Quelques illustrations concrètes de ce que cela représente pour la région Hauts-de-France



\*Considérant, à titre illustratif, que tout le levier « Pratiques stockantes » est atteint via la mise en place de couverts végétaux

# Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Hauts-de-France

## Préservation des espaces naturels



## Conférence des Parties Régionale : quels objectifs pour le volet biodiversité ?

- Avoir partagé le **constat de l'état de la biodiversité et des pressions** qui s'exercent sur elle dans la région
- Avoir projeté l'ambition des objectifs de la SNB à l'échelle de la région = **définir un cap**, un cadre d'action partagé
- Avoir fixé des **objectifs clés** et défini une **trajectoire régionale** garantissant l'atteinte de ces objectifs
- Avoir traduit cette trajectoire dans la **feuille de route régionale 2030**, livrable des COP, par des actions très concrètes à mettre en œuvre, mesurables.

# Continuité entre les stratégies existantes et la Planification Écologique



## Des stratégies existantes :

- Stratégie Régionale Biodiversité adossée au SRADDET (Conseil Régional)
- Plan National interministériel Biodiversité 2019 – 2022, décliné à l'échelle des Hauts-de-France (État et opérateurs, interministériel )

**Stratégie Nationale Biodiversité 2030**, publiée en novembre 2023. 40 mesures afin de **respecter les engagements internationaux** :

- un ensemble de repères en appui aux démarches et projets des territoires déjà engagés, dans un but d'**accélération des efforts collectifs**
- une **gouvernance interministérielle à même de mobiliser toutes les politiques publiques.**
- une **déclinaison régionale « à la carte »** qui constituera le volet « biodiversité » de la feuille de route Planification écologique.

# Les 4 axes de la SNB 2030



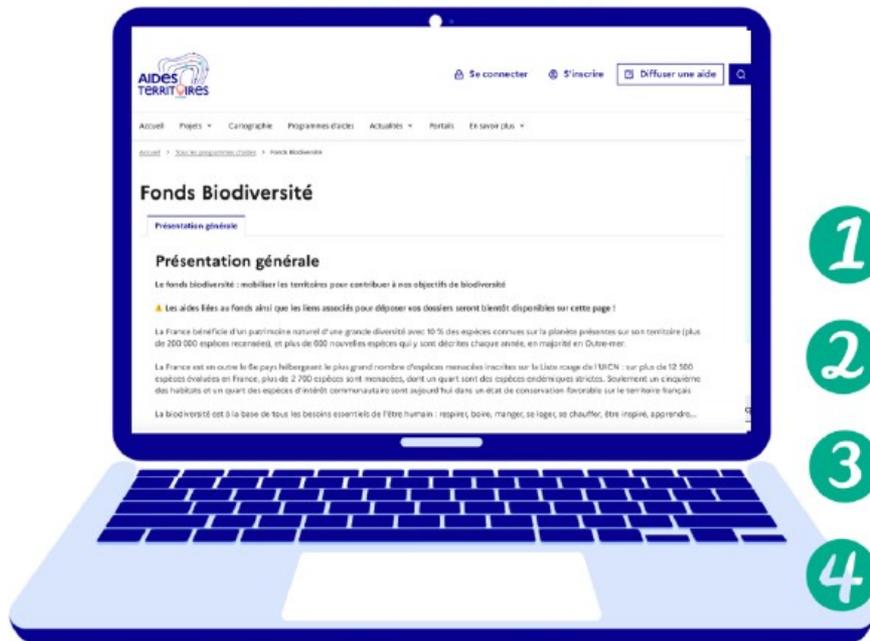
# Mobilisation accrue des crédits du programme 113

- Dotation complémentaire de **264M€** prévue au PLF (avant mise en réserve)
- Répartition entre
  - ✓ Crédits de l'administration centrale: 47 M€
  - ✓ Crédits délégués aux opérateurs (OFB, Parcs nationaux, Conservatoire du littoral, ADEME) 79 M€
  - ✓ Crédits déconcentrés aux BOP régionaux afin de renforcer les crédits historiques (aires protégées, PNA, etc) et de pérenniser le dispositif du fonds vert pour financer les projets d'investissement en faveur de la biodiversité sur les territoires – 135 M€

**10M€ en HdF en 2023 dans  
le cadre du fonds vert**

# Mobilisation accrue des crédits du programme 113

*aides-territoires.fr/fb*



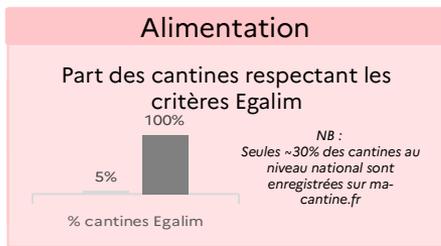
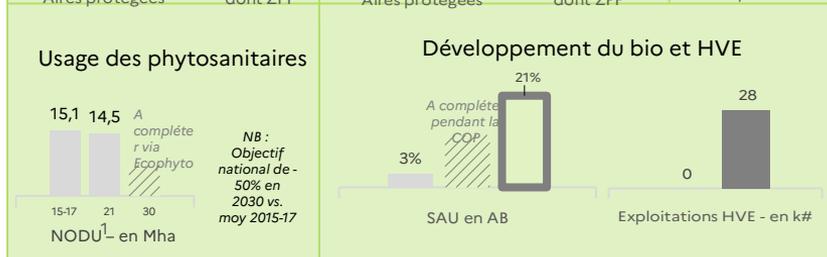
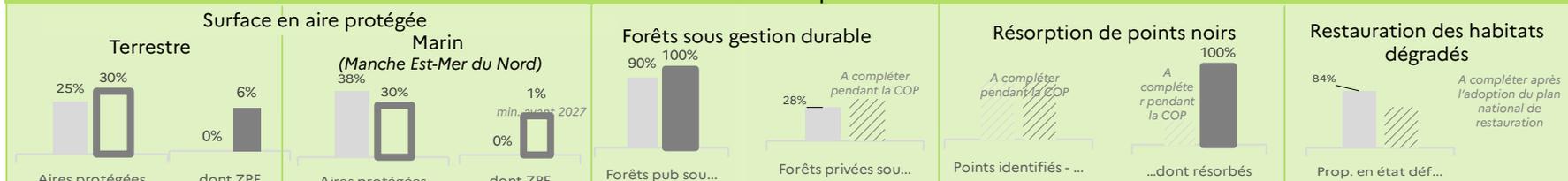
Dépôt de dossier via la plateforme [démarches simplifiées](#), en accès direct et prérempli depuis Aides-territoires

*4 thématiques de projets*

- 1 Élaboration d'un atlas de la biodiversité communale
- 2 Création et restauration des aires protégées
- 3 Restauration de la nature
- 4 Protection des espèces de faune et de flore sauvages menacées

# Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Hauts-de-France

## Préservation des espaces naturels



# Levier : Résorption de points noirs

## Définition du levier

Un point noir est l'intersection entre une continuité écologique identifiée sur un territoire et tout obstacle d'origine anthropique, se traduisant par une rupture réduisant ou empêchant la libre circulation des espèces.

## Objectif national

La Stratégie Nationale Biodiversité 2030 prévoit :

- **Identifier les points noirs** prioritaires au sein de chaque région d'ici 2025
- **Résorber 100%** de ces points noirs d'ici 2030

## MESURES SNB

- Renforcer les actions en faveur des **trames écologiques** et effacer leurs principaux obstacles
- Réduire les **pollutions lumineuses et sonores**
- **Favoriser les haies**, en particulier en milieux agricoles : un Pacte en faveur de la haie
- **Accompagner le secteur de la construction** pour réduire ses impacts sur la biodiversité
- **Accompagner le secteur des infrastructures de transport** pour réduire ses impacts sur la biodiversité
- Ramener de la **nature en ville** pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien-être des citoyens

## OBJECTIFS DE LA COP *Trajectoire feuille de route*

- Finaliser l'**identification des points noirs prioritaires**
- Préciser la **trajectoire de résorption** ainsi que les moyens associés à horizon 2030

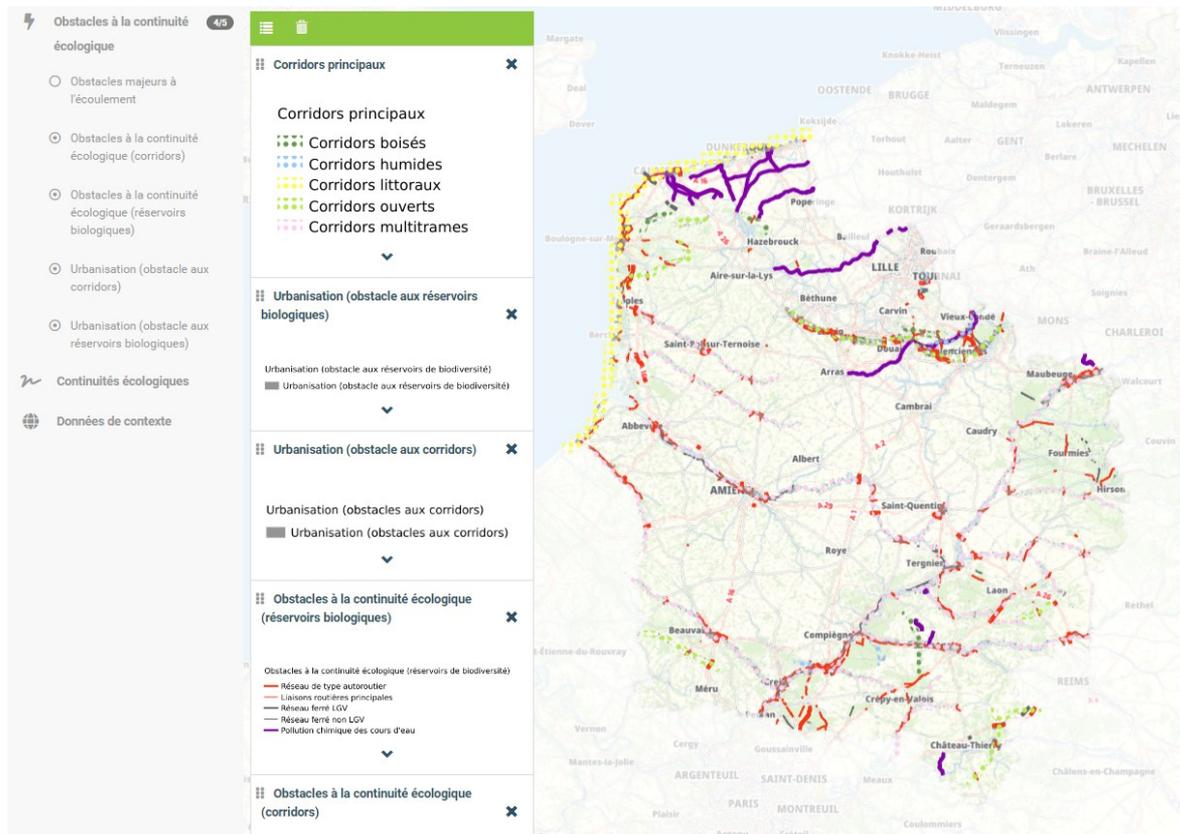


# Levier : Résorption de points noirs

Données initiales  
régionales

Points de discontinuité  
écologique identifiés en  
région dans le SRADDET

Corridors principaux +  
obstacles aux continuités  
et urbanisation



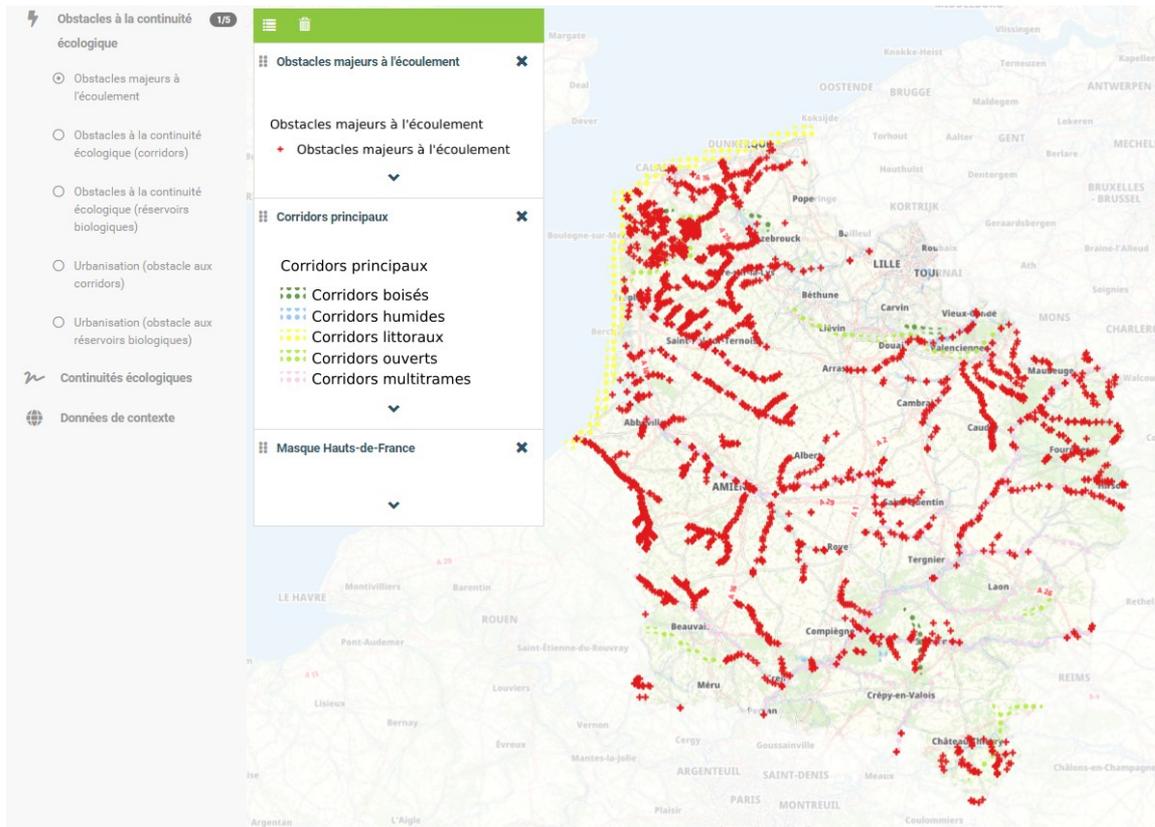
Cartographie des continuités écologiques, SRADDET

# Levier : Résorption de points noirs

Données initiales  
régionales

Points de discontinuité  
écologique identifiés en  
région dans le SRADDET

Obstacles majeurs à  
l'écoulement et corridors  
principaux



*Cartographie des continuités écologiques, SRADDET*

# Levier : Résorption de points noirs

## Actions en cours identifiées

- Identification de **20 projets de résorption de points noirs** sur la période 2023 – 2027, DREAL Service Mobilités et Infrastructures
- Points noirs identifiés dans le **SRADET** et dans les **SDAGE**
- **Méthodologie d'identification nationale par le CEREMA**

## Gouvernance

- Une gouvernance à mettre en place
- Articulation entre le SRADET et la méthodologie nationale pour mise à jour des points noirs
- Animation d'un **réseau des gestionnaires d'infrastructures linéaires** par le CEREMA dans le cadre de l'ARB HdF



SONDAGE DES PARTICIPANTS

## Levier : Résorption de points noirs



[app.klaxoon.com/join/JMP3DZ5](https://app.klaxoon.com/join/JMP3DZ5)



SONDAGE DES  
PARTICIPANTS

# Levier : Surface en aire protégée

## Définition du levier

L'objectif de ce levier est d'augmenter la surface d'aires protégées, dont celles sous protection forte, afin de disposer d'un réseau cohérent et à la gestion améliorée.  
Ce levier doit participer à l'élaboration de plans d'action territoriaux sur les aires protégées et à leur mise en œuvre d'ici à 2030.

## Objectif national

- **30% des terres et des mers protégées** d'ici 2030
- **10% des terres et des mers sous protection forte** d'ici 2030
- **100% des régions disposant d'un plan d'action territorial** d'ici 2030



## MESURES SNB

- Renforcer la **stratégie aires protégées** pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées
- Améliorer la lutte contre les pollutions et les atteintes aux milieux, en particulier par une meilleure efficacité des actions de **police**



## OBJECTIFS DE LA COP

- Disposer aux niveaux national et territorial d'un **réseau d'aires protégées cohérent, étendu et géré au bon niveau**
- **Préciser la trajectoire de classement** de nouvelles aires protégées, dont les zones sous protection forte, ainsi que la gestion et les actions associées

# Levier : Surface en aire protégée

Données initiales régionales

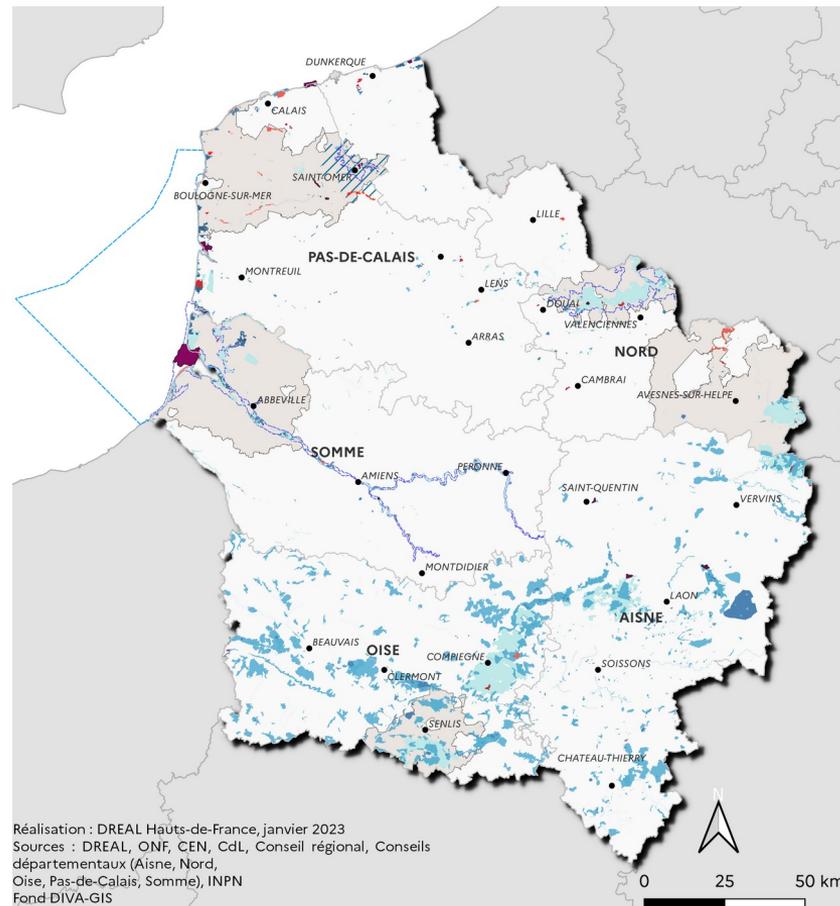
**18,36 %** d'aires protégées en Hauts-de-France dont zones de protection forte 0,19 % en 2020 et **0,22 % en 2023**

## Protections fortes

- Reserve Naturelle Nationale
- Reserve Naturelle Régionale
- Reserve Biologique
- Arrêté de Protection de Biotope
- Arrêté de Protection d'Habitat Naturel

## Autres espaces protégés

- Périmètre de protection de RNN
- Site du Conservatoire du Littoral
- Site du Conservatoire des Espaces Naturels
- Espaces naturels sensibles
- Sites Natura 2000
- site RAMSAR
- Parc naturel marin
- Reserve de Biosphère
- Parc naturel régional



# Levier : Surface en aire protégée

## Actions en cours identifiées

- Validation en 2022 d'un **Plan d'Action Territorial de la Stratégie Aires Protégées**, mise en œuvre lancée en 2023
  - *Diagnostic territorial, volet habitats et espèces, en cours pour définir des zones à enjeux prioritaires.*
  - *Désignation d'aires protégées*
  - *Attente des critères nationaux pour les ZPF avant d'initier la procédure de reconnaissance*
  - *Procédures de reconnaissance au cas par cas de certaines aires protégées existantes (ENS, CEN, CELRL,...)*
- Projets de **création ou révision des Arrêtés Préfectoraux de Protection** (Biotope ; Géotope ; Habitats Naturels).
- Projets d'**extension de RNN** ; projet création **réserve biologique dirigée**

## Gouvernance

- Un **Plan d'Action Territorial** porté par l'ARB Hdf et piloté par la **commission spécialisée Aires Protégées du CRB**
- **CDAP (Comités départementaux aires protégées)** dans certains départements
- Animation du Plan d'Action Territorial et d'un réseau des gestionnaires d'espaces de nature par le CEN Hdf dans le cadre de l'ARB Hdf

## Restitution des travaux de la commission spécialisée Aires protégées – Madame Teinturier

# Levier : Restauration des habitats dégradés

## Définition du levier

Ce levier vise à appliquer le futur règlement européen sur la restauration de la nature  
Le contenu de l'accord, tel qu'adopté par le trilogue du 9/11/23, doit être décliné dans un Plan national de restauration, prévu également par la SNB 2030

## Objectif national

Appliquer dans un plan national de restauration, les objectifs européens :

- **20%** des terres et des mers d'ici 2030
- **30% des habitats d'intérêt communautaire** d'ici 2030, 60% d'ici 2040 et 90% d'ici 2050

## MESURES RÉDUCTION DES PRESSIONS

- Limiter l'introduction et lutter contre les **Espèces Exotiques Envahissantes**
- Faire évoluer nos **modes de gestion des espèces prélevés** en milieu naturel
- Améliorer la **lutte contre les pollutions et les atteintes aux milieux**, en particulier par une meilleure efficacité des actions de police
- Accompagner les secteurs du **tourisme, de la culture et du sport** pour réduire leurs impacts sur la biodiversité
- Accompagner les **entreprises** pour renforcer leurs engagements et accroître la transparence de leurs actions en matière de biodiversité
- Accompagner le secteur de **l'aquaculture** au regard des enjeux de biodiversité

## OBJECTIFS DE LA COP

- **Compléter les données disponibles** sur les habitats nécessitant ou ayant déjà fait l'objet d'actions de restauration
- **Rassembler les informations sur les moyens nécessaires/ disponibles** à la mise en œuvre du futur plan de restauration au sein du territoire et identifier les manques éventuels



# Levier : Restauration des habitats dégradés

## Définition du levier

Ce levier vise à appliquer le futur règlement européen sur la restauration de la nature  
Le contenu de l'accord, tel qu'adopté par le trilogue du 9/11/23, doit être décliné dans un Plan national de restauration, prévu également par la SNB 2030

## Objectif national

Appliquer dans un plan national de restauration, les objectifs européens qui prévoit des mesures de restauration sur :

- **20%** des terres et des mers d'ici 2030
- **30% des habitats d'intérêt communautaire** d'ici 2030, 60% d'ici 2040 et 90% d'ici 2050

## MESURES RESTAURATION

- Restaurer les **zones humides**
- **Maintenir et restaurer les prairies naturelles**
- Protéger et **restaurer les sols**
- **Favoriser les haies**
- **Renforcer la protection et inverser le déclin le déclin des espèces menacées**
- Ramener de la **nature en ville** pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien être des citoyens



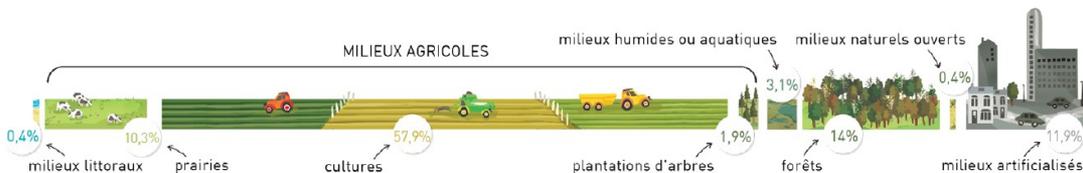
## OBJECTIFS DE LA COP

- **Compléter les données disponibles** sur les habitats nécessitant ou ayant déjà fait l'objet d'actions de restauration
- **Rassembler les informations sur les moyens nécessaires/ disponibles** à la mise en œuvre du futur plan de restauration au sein du territoire et identifier les manques éventuels

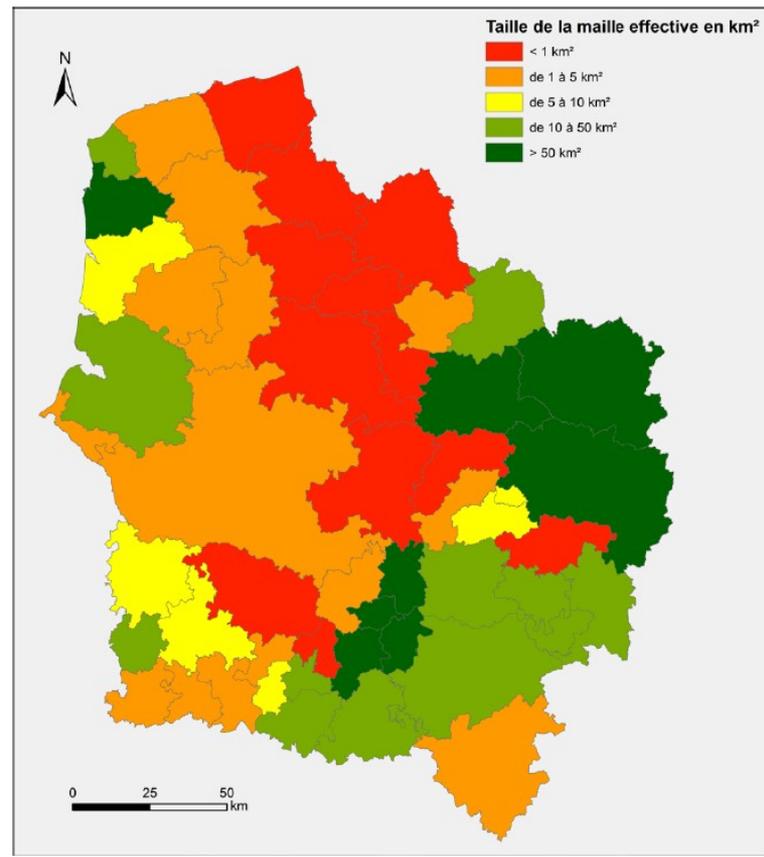
# Levier : Restauration des habitats dégradés

## Données initiales

- **84 % d'habitats naturels en état défavorable** en HdF selon l'estimation nationale
- **11,9 % de milieux artificialisés** en région



Occupation des sols des hauts-de-France en 2012 – 2013, ORB HdF, 2017

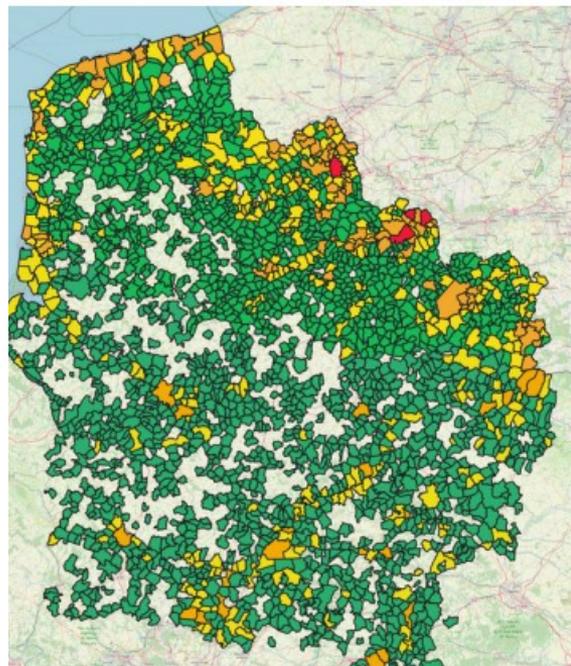


Taille de la maille effective dans les SCOT des Hauts-de-France, ORB HdF 2021.

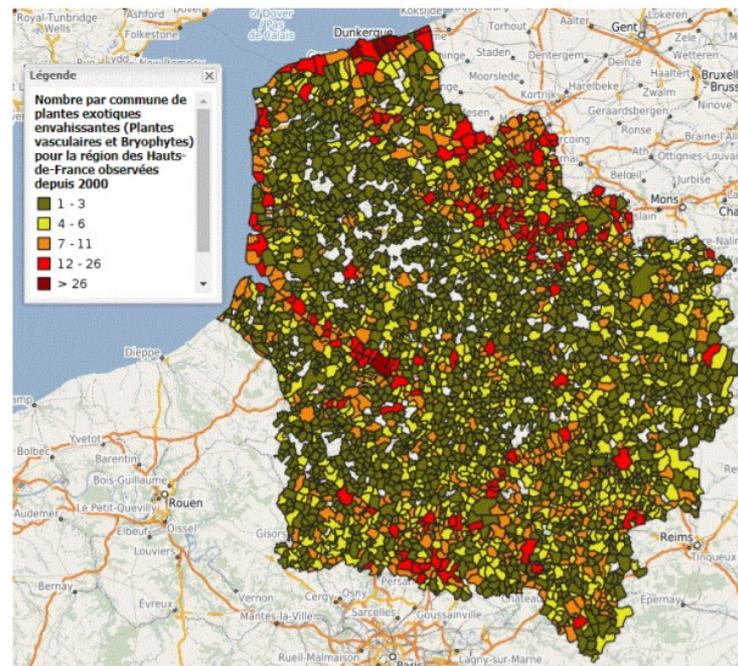
# Levier : Restauration des habitats dégradés

## Données initiales

- **84 % d'habitats naturels en état défavorable** en HdF selon l'estimation nationale
- **38** Espèces exotiques envahissantes réglementées en région



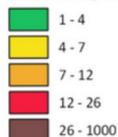
*Nombre d'animaux exotiques envahissants observés par commune pour la région des Hauts-de-France depuis 2000 (GON & Picardie Nature, 2022)*



*Nombre de plantes exotiques envahissantes (Plantes vasculaires et Bryophytes) observées par commune pour la région des Hauts-de-France depuis 2000 (CBN de Bailleul, 2022)*

## LEGENDE

Nombre par commune d'animaux exotiques envahissants pour la région des Hauts-de-France observés depuis 2000



# Levier : Restauration des habitats dégradés

| RÉDUCTION DES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ  |   |
|--|---|
| Actions en cours identifiées   | Gouvernance   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption et mise en œuvre d'une <b>stratégie régionale de connaissance et de gestion des EEE</b> : un centre de ressource, 3 opérations coup de poing, etc.</li><li>• Accompagnement du <b>secteur pisciculture</b> (22 sites + renouvellement 20 arrêtés préfectoraux)</li><li>• Déploiement des dispositifs Territoires Engagés pour la Nature et entreprises engagées pour la nature</li><li>• Centre de ressource <b>ERc</b></li><li>• Objectifs « <b>zéro artificialisation nette</b> »</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Brique Espèces Exotiques Envahissante</b> portée dans le cadre de <b>l'ARB HdF</b><br/>→ Stratégie pilotée par la DREAL au sein du Groupe de travail d'expertise scientifique et technique<br/>→ Comité de concertation annuel</li><li>• <b>Plan de contrôles départementaux</b> validés en MISEN stratégique, opérations de contrôles par les services membres de la MISEN (DDT, OFB, DDPP, DREAL...) animation INTERMISEN DREAL</li><li>• <b>Animation régionale de la séquence ERc</b> par la DREAL</li><li>• Plan de progrès pisciculture (MASA, MTECT, OFB)</li></ul> |

# Levier : Restauration des habitats dégradés

| RESTAURATION DES HABITATS NATURELS  |   |
|---|---|
| Actions en cours identifiées  | Gouvernance   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Hiérarchisation et spatialisation des enjeux de préservation des habitats naturels</b> à partir de la modélisation CarHab</li><li>• <b>Validation de listes rouges</b> à l'échelle régionale : oiseaux nicheurs, papillons de jour, mollusques, flore et bryophytes (2019)</li><li>• Des <b>programme de restauration</b> des zones humides, tourbières, prairies, mares mis en œuvre pas une diversité d'acteurs</li><li>• <b>10 PNA</b> déclinés en région, dont pollinisateur</li><li>• Mise en place d'un <b>accompagnement en ingénierie des collectivités</b></li><li>• Promotion des <b>solutions fondées sur la nature</b></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Animation de réseaux dans le cadre de l'ARB HdF</b> : Ramsar, Mares, gestionnaires de nature et d'espaces, opérateurs Natura 2000</li><li>• Brique <b>Mobilisation des Acteurs du Territoire</b> portée dans le cadre de l'<b>ARB HdF</b></li><li>• Des programmes de restauration <b>financés par des dispositifs multiples</b></li></ul> |

## Levier : Restauration des habitats dégradés



[app.klaxoon.com/join/ZB4D6BJ](https://app.klaxoon.com/join/ZB4D6BJ)



SONDAGE DES  
PARTICIPANTS

# Levier : Forêts sous gestion durable

## Définition du levier

Est considérée sous gestion durable une forêt publique ou privée dotée d'un document de gestion durable (DGD), quel qu'il soit et que cela soit volontaire ou non.

## Objectif national

Le contrat d'objectifs et de performance respectifs de l'ONF et du CNPF prévoit :

- 100% des forêts de l'Etat
- 98% des forêts des collectivités territoriales dotées d'un DGD d'ici 2021



## MESURES SNB

- Renforcer la **résilience des écosystèmes forestiers**, préserver la biodiversité et les **services rendus par les forêts**



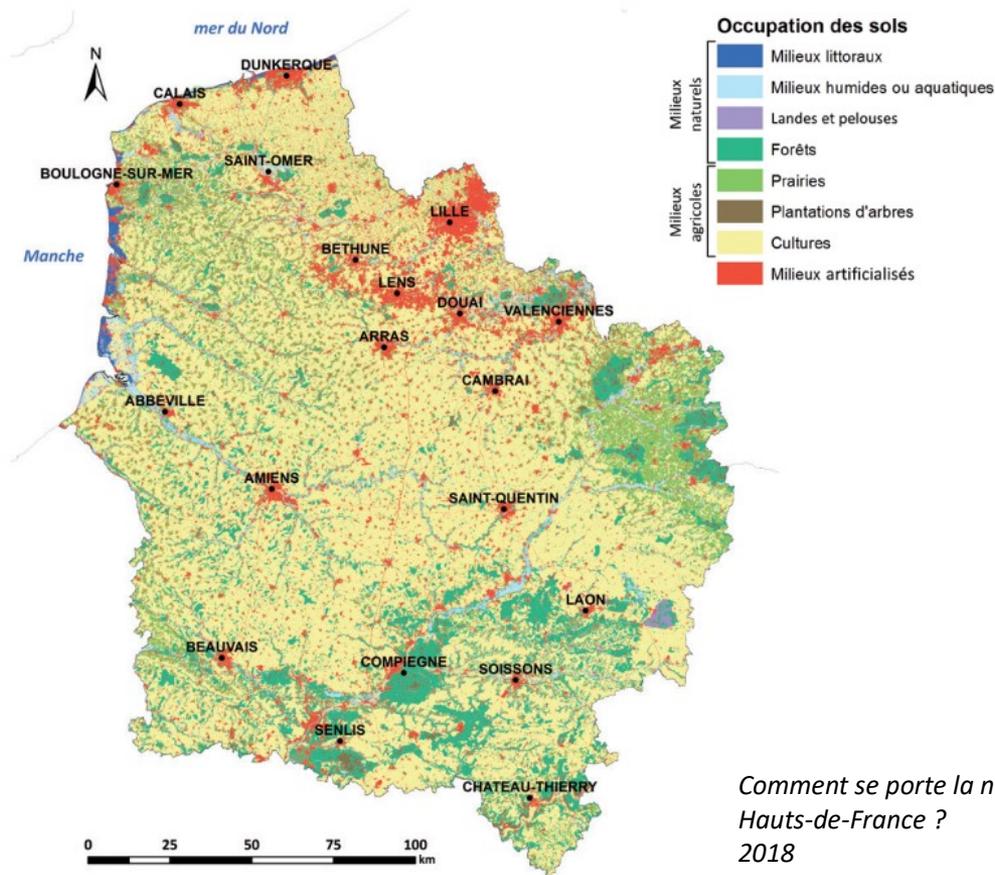
## OBJECTIFS DE LA COP

- **Identifier les forêts privées** nécessitant une gestion et des interventions (déperissement, vulnérabilité...) et devant donc être dotées d'un DGD

# Levier : Forêts sous gestion durable

## Données initiales

- **437 000 hectares** de forêts :  
**25,6 % publiques** et **74,4 % privées**
- **14% du territoire** en milieux forestiers contre 31 % au national
- 90% des forêts publiques dotées d'un DGD
- **28% des forêts des privées** dotées d'un DGD



*Comment se porte la nature dans les Hauts-de-France ?  
2018*

# Levier : Forêts sous gestion durable

## Actions en cours identifiées

- Conseiller et former les propriétaires forestiers, CNPF
- Instruire et agréer les documents de gestion durable, CNPF
- Labellisation de secteurs de forêts domaniales au titre de la stratégie aires protégées (Forêt d'exception, Réserves biologiques,...)
- Aide financière à la réalisation d'un Document de Gestion Forestière Durable (DGFD)
- Pacte Bois biosourcé

## Gouvernance

- **Commission Régionale de la Forêt et du Bois**
- **Programme régional de la forêt et du bois 2020 -2030**
- Des enjeux portés par ONF, CNPF, DRAAF
- **Observatoire Régional des Écosystèmes Forestiers**



SONDAGE DES PARTICIPANTS

## Levier : Forêts sous gestion durable



[app.klaxoon.com/join/PDTBJYU](https://app.klaxoon.com/join/PDTBJYU)



SONDAGE DES  
PARTICIPANTS

# Levier : Usage des phytosanitaires

## Définition du levier

La stratégie Ecophyto 2030, en cours de consultation, vise à atteindre une réduction de l'usage et des risques liés aux produits phytosanitaires. Une territorialisation de cette stratégie aura lieu, une fois celle-ci adoptée. Ce levier vise à faire un état des lieux de la situation actuelle et des enjeux sur ce sujet, en amont de cette territorialisation

## Objectif national

La stratégie Ecophyto 2030 prévoit une **baisse de 50% des usages et des risques d'ici 2030**, matérialisée par une baisse de 50% de la moyenne triennale du NODU par rapport à la moyenne 2015-2017



## MESURES SNB

- **Accompagner le secteur agricole** dans sa transition
- **Réduire les pollutions** diffuses d'origine agricole
- **Favoriser les haies**, en particulier en milieux agricoles
- Intégrer l'**approche une seule santé** dans les politiques publiques des territoires



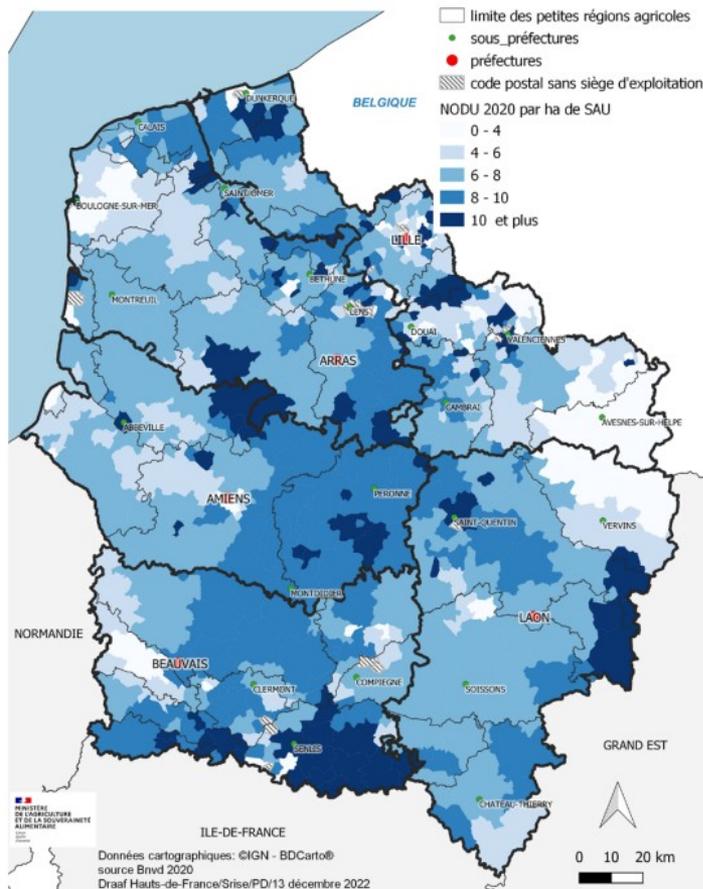
## OBJECTIFS DE LA COP

- Préparer la **territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030** en **identifiant les moyens mobilisables dans les collectivités** pour contribuer à la baisse des usages et des risques liés à ces produits

# Levier : Usage des phytosanitaires

Données initiales

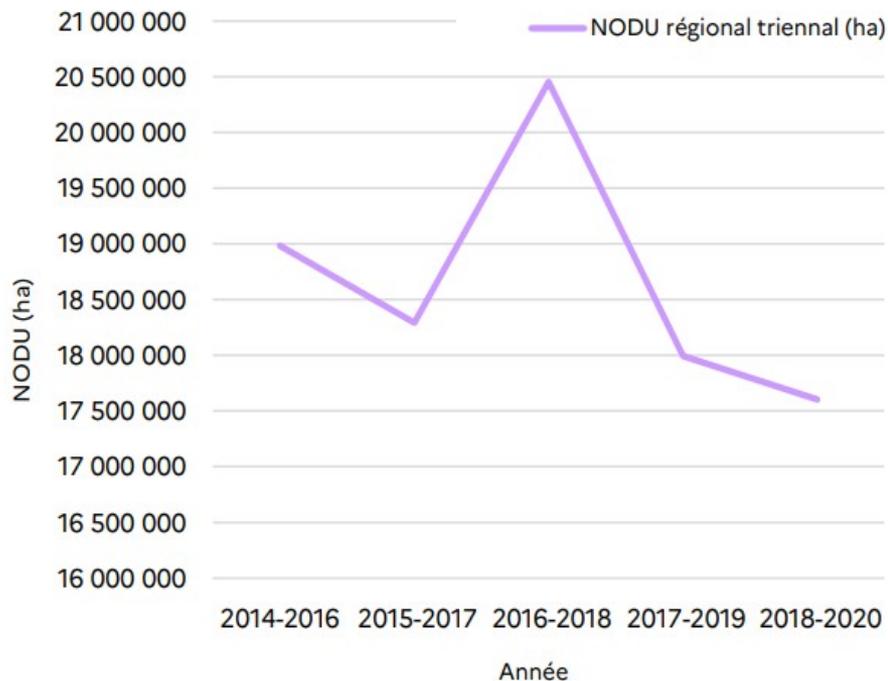
NODU : 16,2 Millions d'hectares (Mha) en 2020



Répartition des ventes de produits phytosanitaires pour l'usage agricole en NODU par ha de SAU en 2020 selon le code postal de l'acheteur

# Levier : Usage des phytosanitaires

| Données initiales                             |
|---|
| NODU : 16,2 Millions d'hectares (Mha) en 2020 |



Evolution du NODU triennal

Source : BNV-d Traçabilité ; traitement DRAAF HdF SRISE/SRAL

# Levier : Développement du bio et HVE

## Définition du levier

L'accompagnement du secteur agricole dans sa transition agroécologique suppose, notamment, de consolider le développement de l'agriculture biologique et le déploiement du référentiel Haute Valeur Environnementale (HVE)

## Objectif national

La planification écologique prévoit de :

- Atteindre **21% de la SAU nationale en agriculture biologique** d'ici 2030
- Atteindre **50 000 exploitations certifiées HVE** d'ici 2030



## MESURES SNB

- **Accompagner le secteur agricole** dans sa transition
- **Réduire les pollutions** diffuses d'origine agricole
- **Favoriser les haies**, en particulier en milieux agricoles
- Intégrer **l'approche une seule santé** dans les politiques publiques des territoires



## OBJECTIFS DE LA COP

- Définir ou **confirmer/modifier les objectifs propres au territoire sur l'agriculture biologique**, et identifier les moyens de les atteindre
- **Définir un objectif de certification d'exploitations en HVE**, et identifier les moyens pour l'atteindre

# Levier : Développement du bio et HVE

## Données initiales

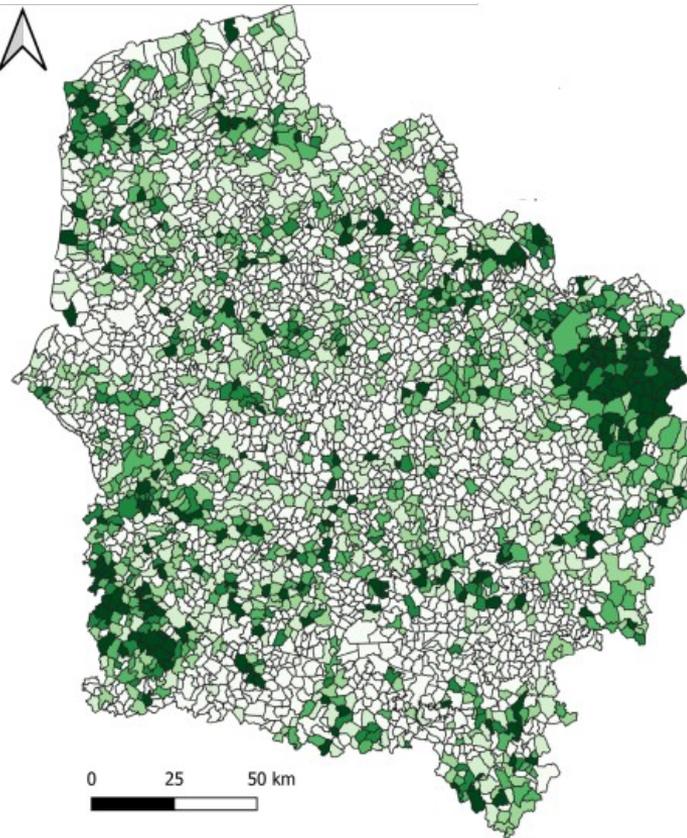
SAU :

- 2,9 % du territoire régional en 2022

Nb d'exploitations HVE :

- 332 exploitations en 2022

Part des surfaces en Agriculture Biologique  
déclarées à la PAC dans la SAU



ORB d'après Agence Bio, 2022

# Levier : Usage des phytosanitaires et Développement du bio et HVE

## Actions en cours identifiées

- **Feuille de route Ecophyto 2+** (2019-2025)
- Projet multi-partenarial « Massifier les pratiques alternatives des collectifs en HdF »
- 114 PSE
- Accompagnement des exploitations dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques (**MAEC**)
- Mise en œuvre du **Plan Bio 2023-2027**, Région
- Collectifs d'agriculteurs
- Dispositif « **Plantons des haies** », DRAAF
- Démarches de protection des captages

## Gouvernance

- **COREAMR** : formation spécialisée de la Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural
- Des enjeux portés par les Chambres d'agriculture, l'Etat, les Agences de l'Eau, le Conseil Régional et les collectivités
- Initiation d'un **travail de préfiguration** pour intégrer la thématique agricole au sein de l'**ARB** HdF



SONDAGE DES PARTICIPANTS

# Levier : Usage des phytosanitaires et Développement du bio et HVE



[app.klaxoon.com/join/MXP9HN2](https://app.klaxoon.com/join/MXP9HN2)



SONDAGE DES  
PARTICIPANTS

# Un ensemble de mesure transversales

Un certain nombre de mesures s'inscrivent de façon transversal dans ce panorama des leviers de la biodiversité. Elles permettent aussi de faire le lien à volet décarbonation de la planification écologique.

| Mobiliser, sensibiliser et éduquer   | Connaissance  | État exemplaire   | « Une seule santé »  |
|--|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mobiliser tous les citoyens</b>, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité</li><li>• <b>Éduquer et mobiliser les jeunes générations</b>, depuis l'école jusqu'à l'université</li><li>• <b>Promouvoir les métiers</b> qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue</li></ul> | Développer et <b>valoriser la connaissance</b> sur la biodiversité auprès de l'ensemble de la société | Assurer <b>l'exemplarité de l'État et des services publics</b> dans la préservation et la restauration de la biodiversité | Intégrer <b>l'approche "Une seule santé"</b> dans les politiques publiques et dans les territoires |

**Lien avec le volet Décarbonation de la COP : réduire l'impact du changement climatique sur la biodiversité par les politiques climat**

# Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France

1

## Tenue de la COP régionale

2

## Contributions au diagnostic

Réunions de présentation dans les départements et accompagnement des collectivités  
Réunions de présentation dans les instances de gouvernance thématiques  
Retour qualitatif des collectivités et EPCI

3

## Consolidation du diagnostic

Mise en perspective : expression des collectivités, chantiers thématiques, dynamiques à l'œuvre et objectifs 2030

4

## Débats et association de toutes les parties prenantes

Quelle trajectoire ? Quels leviers actionner ? En conjuguant quelles forces ? Comment accompagner au mieux l'émergence de nouveaux projets ? Comment accélérer ?

5

## Rédaction de la feuille de route 2030

Matérialiser les engagements des territoires à partir des actions identifiées et des débats menés.

Jusqu'au 24  
janvier

Jusqu'à fin  
février

De début mars  
à fin juin

Été 2024

# Références et contacts :

L'ensemble de la démarche nationale:

<https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/le-secretariat-general-a-la-planification-ecologique>

L'ensemble de la démarche en Hauts-de-France :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?La-Planification-Ecologique-en-region-Hauts-de-France>

Contact en région Hauts-de-France :

[planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

Retour des éléments du diagnostic attendu sur les boîtes :

[planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

[recueilcop@developpement-durable.gouv.fr](mailto:recueilcop@developpement-durable.gouv.fr)

---



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**